# ADMINISTRATION

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

### Décision n° DS 2011-05 du 26 janvier 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : *ETSO1130199S*

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2011-03 du président de l'Établissement français du sang en date du 26 janvier 2011 nommant M. Thierry ADENIS aux fonctions de directeur des systèmes d'information de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry ADENIS, directeur des systèmes d'information de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang et dans la limite de ses attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT et certifier le service fait.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ADENIS, délégation est donnée à M. Claude LALIMAN, directeur adjoint des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang et dans la limite de ses attributions, les actes visés à l'article 1er.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 26 janvier 2011.

*Le président,*
Pr G. Tobelem